



## Renseignements sur l'aide juridique

Par **kmzz**, le **21/02/2009** à **12:29**

Bonjour,

En Juillet 2005, ma soeur et moi avons porté plainte contre notre grand père et contre notre tante pour viol et agression sexuelle sur mineurs de moins de 15 par personne ayant autorité. Les agressions sexuelles ont duré plusieurs années. Le procès a eu lieu en mi-septembre 2008, les accusés ont été reconnus tous deux coupables et ont été punis de 5 mois de prisons avec sursis et de dommages et intêrets d'une somme totale de 22.000 €, une semaine après le procès, nous avons reçu un récapitulatif de l'avocat disant a un moment "Je me préoccupe de mettre en place le recouvrement des sommes qui vous ont été allouées" sauf que depuis septembre 2008 nous n'avons eu aucune nouvelles de l'avocat, à chaque fois que nous essayons de le joindre il n'est pas là et il ne donne pas suite à nos courriers. Que devons nous faire ?

je vous remercie